

13041/21

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2021/2022

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 29 octobre 2021

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 29 octobre 2021

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs Nomination de
Mme Maria H. SKOV, membre titulaire pour le Danemark, en remplacement
de Mme Helene TANDERUP, démissionnaire

E 16169

Bruxelles, le 20 octobre 2021
(OR. en)

13041/21

SOC 594
EMPL 443

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs Nomination de M ^{me} Maria H. SKOV, membre titulaire pour le Danemark, en remplacement de M ^{me} Helene TANDERUP, démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M^{me} Helene TANDERUP, membre titulaire du comité cité en objet dans la catégorie des représentants des employeurs (pour le Danemark).
2. En vertu de l'article 24 du règlement (UE) n° 492/2011 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement danois a présenté la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 24 septembre 2022¹:

M^{me} Maria H. SKOV
EU adviser
Dansk Arbejdsgiverforening
Vester Voldgade 113
DK-1552 København V
Téléphone: +45 33 38 90 00
Courriel: mhs@da.dk

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre titulaire du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs, dont le texte figure en annexe; et
 - b) de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

¹ JO C 315 I du 23.9.2020, p. 5.

DÉCISION DU CONSEIL
du
portant remplacement d'un membre titulaire du
comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (UE) n° 492/2011 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union², et notamment ses articles 23 et 24,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 21 septembre 2020³, du 11 décembre 2020^{4 5}, du 13 avril 2021⁶, du 21 juin 2021⁷ et du 21 septembre 2021⁸, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la période se terminant le 24 septembre 2022.
- (2) Un siège de membre titulaire, dans la catégorie des représentants des gouvernements, est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Helene TANDERUP.
- (3) Le gouvernement danois a présenté une candidature pour le siège devenu vacant.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

² JO L 141 du 27.5.2011, p. 1.
³ JO C 315 I du 23.9.2020, p. 5.
⁴ JO C 432 I du 14.12.2020, p. 1.
⁵ JO C 432 I du 14.12.2020, p. 3.
⁶ JO C 149 I du 27.4.2021, p. 1.
⁷ JO C 244 I du 22.6.2021, p. 1.
⁸ JO C 384 I du 22.9.2021, p. 3.

Article premier

M^{me} Maria H. SKOV est nommée membre titulaire du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs en remplacement de M^{me} Helene TANDERUP pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 24 septembre 2022.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil
Le président

=====